



## Tranquillité absence

Si vous vous absentez de votre domicile durant plusieurs jours, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, porter une attention particulière à votre domicile à l'occasion de leurs patrouilles quotidiennes.

Ce dispositif, totalement gratuit, est destiné à vous assurer une tranquillité d'esprit lors de vos absences et de vos vacances.

Il vous suffit de remplir un formulaire, disponible à votre brigade de gendarmerie, ou téléchargeable sur le site de la Préfecture : [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)

### Conseils en cas d'absence prolongée

Lorsque vous partez en vacances :

- pensez à prévenir vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux ;
- fermez tous les accès à votre habitation ;
- si cela est possible, faites ouvrir vos volets de temps à autres par vos voisins ;
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile ;
- mettez vos bijoux et valeurs en lieu sûr ; photographiez-les et conservez soigneusement les factures ;
- ne laissez pas le courrier s'accumuler dans votre boîte à lettres ;
- faites le relever régulièrement par un voisin ou des amis ;
- ne laissez pas de messages indiquant votre absence sur votre répondeur téléphonique.